

4. Pratiques de communication justes

4.1 Style antidiscriminatoire

Les publications du Ministère doivent respecter les pratiques de communication justes selon lesquelles toute personne, peu importe son sexe, son origine ethnique et, le cas échéant, son handicap, doit être décrite comme un citoyen qui contribue tout autant que d'autres à la société canadienne.

Les lignes directrices établies dans la Politique en matière de communications du gouvernement fédéral visent à assurer l'utilisation d'une terminologie positive et de descriptions ne portant pas atteinte à la dignité et à la représentation égale de tous les groupes dans tous les genres de communications gouvernementales. Voici quelques-unes des recommandations :

- Les caractéristiques et les qualités des êtres humains doivent être présentées comme s'appliquant aussi bien aux femmes qu'aux hommes, par exemple en les représentant dans la mesure du possible, lorsqu'il convient de le faire, dans des rôles non traditionnels.
- Les minorités visibles et les Autochtones doivent être décrits de façon juste et représentative.
- Il faut éliminer les stéréotypes désobligeants et donner autant d'images favorables que possible.

4.2 La féminisation des textes

La féminisation des textes a pour objet de rendre les femmes plus visibles dans les communications et de substituer aux tournures sexistes des expressions non sexistes. La présence des femmes est de plus en plus marquée dans des documents comme les conventions collectives, les formulaires à caractère administratif, les textes et discours de nature politique. Il faut préciser que la féminisation des textes ne comporte aucun caractère obligatoire. C'est à l'auteur d'établir la nécessité d'y avoir recours dans son texte.

4.2.1 Recommandations générales

Il est recommandé de ne pas féminiser tous les textes, particulièrement les textes plus longs, et ce, afin de ne pas les alourdir. Une note explicative précisant que le masculin est utilisé comme genre neutre pour désigner à la fois les hommes et les femmes peut être placée en début de texte. En voici un exemple :

N.B. Dans cette publication, le masculin désigne tant les femmes que les hommes.

Si on choisit de féminiser un texte, deux techniques de féminisation sont privilégiées :

- l'écriture des deux formes, masculine et féminine, au long;
- l'emploi de termes génériques et de tournures neutres.

4.2.2 Formes masculine et féminine au long

La forme masculine et la forme féminine du nom ou du pronom sont écrites toutes deux, au long, l'une à côté de l'autre :

Les traducteurs et les traductrices du service font de plus en plus d'heures supplémentaires.